



L'ÉCLAIRAGE | CHRONIQUE

PAR PIERRE-FRANÇOIS GOUIFFÈS ET BERTRAND MABILLET

Egalité formelle et égalité réelle

La France s'est vu attribuer le bonnet d'âne de l'inégalité scolaire par le baromètre PISA de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE), publié le 3 décembre 2013.

Un autre diagnostic, réalisé par le Centre d'études et de recherches sur les qualifications (Céreq) sur l'insertion des jeunes trois ans après leur sortie du système éducatif, publié le 8 avril, est venu plus récemment nous rappeler que ces inégalités se prolongeaient ensuite dans le déploiement des compétences professionnelles sur le marché du travail.

Notre pays, réputé doté d'une passion de l'égalité justifiant bien souvent des restrictions en matière de liberté, semble avoir tourné le dos à l'un des fondements de la République : l'égalité des chances, la possibilité pour chacun de progresser quelle que soit sa situation de départ et d'échapper à la prison de sa condition initiale. La nuit du 4 août 1789, où la nation avait banni les privilèges, semble bien loin.

Les causes de cette stupéfiante situation sont multiples, mais il en est une qui ne fait aucun doute : notre préférence marquée pour des principes d'égalité formelle, juridique et

statutaire, au détriment d'une analyse pragmatique des situations visant à une égalité réelle vérifiable. Cette question de l'égalité formelle contre l'égalité réelle avait été portée à gauche par Dominique Strauss-Kahn en son temps et semble avoir disparu du débat public avec son principal promoteur.

Par ailleurs, notre pays semble avoir voulu corriger les inégalités de revenus en bâtissant une gigantesque machine redistributive fiscal-sociale devenue sans équivalent dans le monde développé : le tiers du produit intérieur brut (PIB) français est constitué de prestations sociales, un niveau record dans l'OCDE ; et les prélèvements obligatoires sont parmi les plus élevés.

Ainsi, la France a une répartition des revenus sensiblement plus inégalitaire que la moyenne de l'OCDE pour ce qui est des revenus primaires, alors qu'elle comble l'écart si l'on tient compte des prestations sociales et de la fiscalité. Tout en restant toutefois moins performante que les pays du Nord, malgré des dépenses publiques plus importantes.

A force de ne plus savoir corriger les inégalités à la racine, notre modèle social est emporté dans une spirale infernale toujours plus oné-

reuse, plus asphyxiante, et dont la dynamique n'est probablement plus soutenable.

Notre société a progressivement embarqué toutes les caractéristiques d'une organisation corporatiste, *La Fabrique de la défiance*, décrite au laser par l'ouvrage des économistes Yann Algan, Pierre Cahuc et André Zylberberg (Albin Michel, 2012), à savoir une société d'abord structurée selon des normes et statuts et dont les principes égalitaires se sont peu à peu transformés en autant de barrières infranchissables. C'est ainsi que l'école égalitaire est devenue une fiction dont la gestion unifiée interdit l'adaptation aux situations particulières.

De même, l'accès aux grandes écoles et à la fonction publique, pourtant fondé sur le principe du concours républicain, est dans les faits accaparé par une bourgeoisie peu encline à partager ses privilèges.

Carence de l'ascenseur social

Il en va de même sur le marché du travail, qui connaît un clivage abyssal entre les bénéficiaires des protections juridiques des statuts publics et du contrat à durée indéterminée, qui en font en quelque sorte les propriétaires de leur emploi, et les autres, portant les risques pour tous et rejetés plus ou moins violemment dans la précarité. A promouvoir des égalités de façade, on finit par créer des effets d'aubaine pour certains et par reléguer dans la précarité bien d'autres, en particulier les plus jeunes. Notre marché de l'emploi est ainsi fait.

En réalité, dans tous les domaines, ce sont les mécanismes de garantie de l'égalité des chances qui se sont retournés au fil des années contre l'objectif qui avait présidé à leur fonda-

tion. D'où le discours, devenu commun, de distinction entre « *insiders* » – c'est-à-dire ceux qui savent ou peuvent utiliser les principes égalitaires – et les autres, les « *outsiders* ».

Pourtant, même face à la réalité cruelle du constat de carence de l'ascenseur social, notre société se crispe immédiatement quand il s'agit de « déroger », d'aménager des voies transversales. Elle se crispe au nom des principes mêmes dont l'application conduit précisément à ce qu'elle entend dénoncer !

Il ne s'agit bien évidemment pas de jeter le bébé avec l'eau du bain : l'égalité doit rester au frontispice de notre nation. Il faut avoir vécu dans des pays où l'arbitraire est la norme pour se rappeler la chance que nous avons d'être français. Non, nous devons repenser en profondeur les modalités par lesquelles nous allons de nouveau faire fonctionner les moteurs d'intégration qu'ont été l'école, l'enseignement supérieur et le travail. L'action publique doit être repensée, en particulier à l'heure des technologies de l'information, pour la rendre plus apte à tenir compte du « particulier » et du « contingent ».

Cela passera par une formation administrative moins centrée sur la norme, sur la règle, mais plus sur l'écoute et la compréhension des situations singulières et la mesure objective des impacts de l'action publique sur la réalité.

Cela passera aussi par une véritable déconcentration de la décision où le local devra primer sur le général, où l'expérimentation sera davantage admise. Où le pragmatisme l'emportera sur des principes trop généraux, devenus largement inopérants. ■

PIERRE-FRANÇOIS GOUIFFÈS ET BERTRAND MABILLET sont anciens hauts fonctionnaires, et aujourd'hui dirigeants d'entreprise